

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration concernant la prise de contrôle exclusif par la société « Formulations Parent Corporation » de la société « Chase Corporation » à travers l'acquisition de 100% du capital et des droits de vote associés

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : Formulations Parent Corporation (Filiale de KKR & Co.);
- **La cible** : Chase Corporation;

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Secteur des matériaux de protection.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 15 septembre 2023.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu une notification concernant l'acquisition par « Formulations Parent Corporation », un véhicule d'acquisition exclusivement détenu par des fonds d'investissement, des véhicules et/ou des comptes conseillés et gérés par diverses filiales de KKR, du contrôle exclusif de « Chase Corporation » à travers l'acquisition de 100% du capital et des droits de vote associés.

« KKR& Co » est une société d'investissement mondiale qui offre des services de gestion d'actifs alternatifs ainsi que des solutions liées aux marchés de capitaux et d'assurance. KKR encadre des fonds d'investissement qui investissent dans le capital-investissement, le crédit et les actifs réels et a des partenaires stratégiques qui gèrent des fonds spéculatifs.

« Chase Corporation » est un fabricant mondial de matériaux de protection, notamment des revêtements industriels, des rubans, des adhésifs et des produits d'étanchéité pour des applications à haute fiabilité dans divers secteurs du marché, tels que l'automobile, l'électronique, les infrastructures, le pétrole et le gaz/énergie, la construction, l'industrie, l'impression et l'emballage.

Fait à Rabat le 04 septembre 2023